

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_3197\_CC**

**ARRÊTÉ PERMANENT**

**Mise en place d'arceaux à vélos**

**325 rue du 8 Mai 1945**

**SUR LA COMMUNE DELEGUEE**  
**DE TOURLAVILLE**

**6. Libertés publiques et pouvoirs de police**

**6.1 Police municipale**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté N° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande du service Voirie et Éclairage Public en date du 18/07/2023,  
CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place des arceaux à vélos,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – RUE DU 8 MAI 1945**

Des arceaux seront mis en place au n° 325, sur une place de parking, comme indiqué sur le plan ci-joint.

**ARTICLE 2** – La matérialisation et la signalisation du présent arrêté sera assurée par les services de Cherbourg-En-Cotentin.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

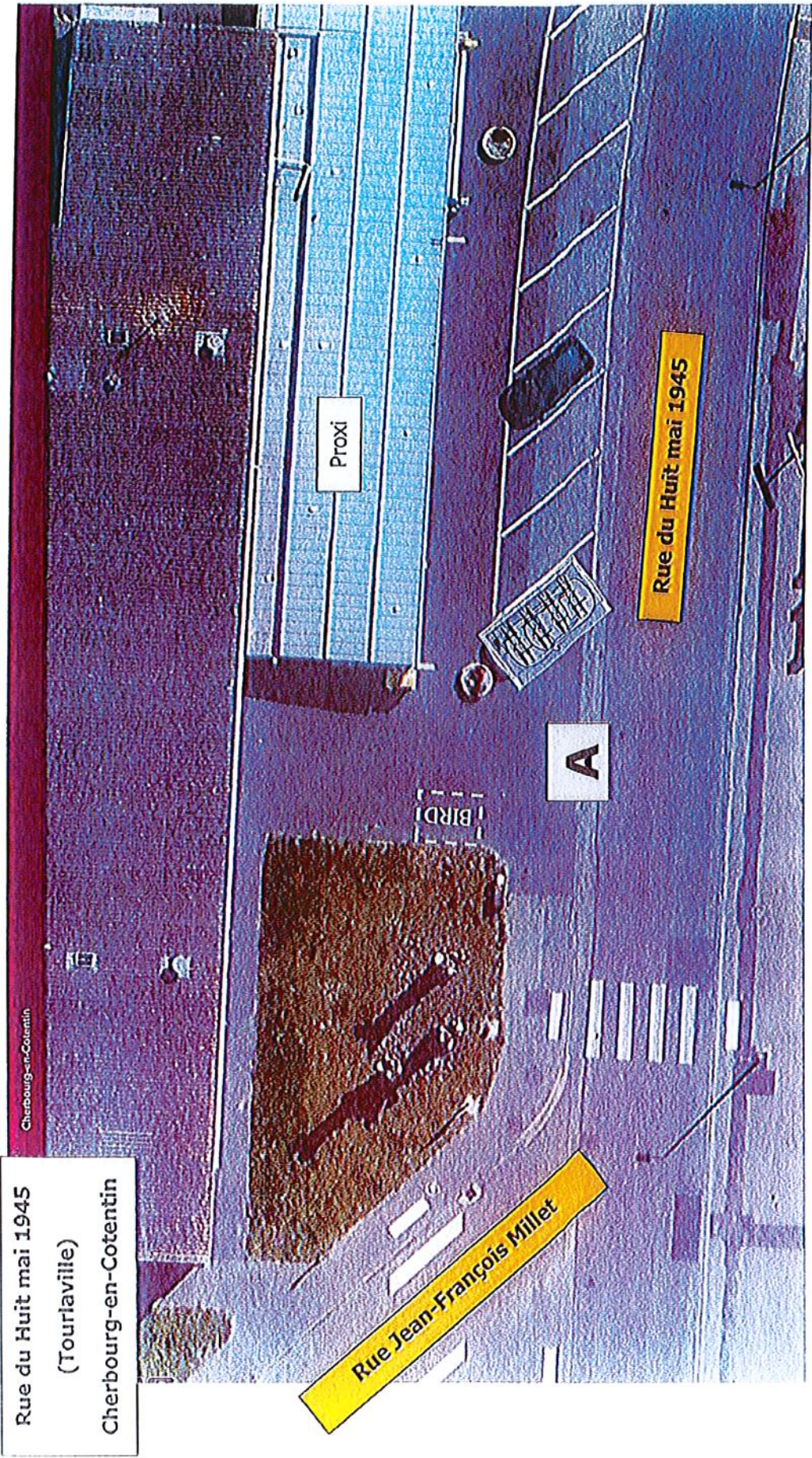
Le 25 JUIL 2023

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire Adjoint

Gilbert LÉPOITTEVIN

Publié le 25 JUIL 2023





Rue du Huit mai 1945  
(Tourlaville)  
Cherbourg-en-Cotentin

Rue Jean-François Millet

Rue du Huit mai 1945

Proxi

A

BRD

Cherbourg-en-Cotentin

Proposition A : 3 ou 4 arceaux en bataille